

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS, LE 31 DÉCEMBRE.

Le lieutenant général Bugeaud est nommé grand officier de la légion d'honneur.

Plusieurs journaux s'occupent du résultat des élections des présidents et vice présidents de la chambre des députés.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

M. Odillon Barrot a obtenu 142 voix pour la vice-présidence ; il ne sera pas nommé vice-président, cela est évident ; mais c'est quelque chose de remarquable que ces 142 voix données, dès le début de la session, au chef de l'opposition. Si ces voix étaient des voix données à la juste estime qu'inspire M. Odillon Barrot, il en aurait deux fois plus, que cela nous paraîtrait tout naturel ; mais ce sont des voix politiques. Il y a une alliance entre le centre gauche et la gauche pour arriver à ce résultat.

En même temps que M. Odillon Barrot a 142 voix que lui donne l'alliance du centre gauche, M. Passy a 180 voix. Dans ces 180 voix, il y a les 180 qu'ont obtenues M. Odillon Barrot. La partie est liée entre les deux portions de la chambre. Le centre gauche croit qu'il rompra l'alliance quand il voudra ; il se trompe. Il obéira à la gauche qui lui aura donné le pouvoir, ou bien il la trahira scandalement.

Après tout, si nous allons à gauche, où sera le mal ? dit-on. Le mal, c'est qu'il faudra dans six mois recommencer le système de résistance.

— La commission de l'adresse de la chambre des députés s'est réunie samedi matin. On rapporte que M. Etienne a ouvert l'avis que, dans la réponse au discours du trône, on prit l'amnistie comme point de départ d'une politique nouvelle qui répondit mieux que l'ancienne aux vœux et aux besoins du pays. On ajoute que M. Passy s'est opposé à cette manière d'envisager la question en faisant remarquer qu'il ne fallait point jeter dans la discussion de questions irritantes, puisqu'on voulait en venir à un système de conciliation et de réconciliation. Cette opinion, développée avec beaucoup de calme et de modération, a paru faire quelque impression sur les membres qui avaient accueilli d'abord la proposition de M. Etienne.

On dit qu'ensuite M. Dufaure a parlé en faveur de la coopération plus active et plus directe de la France dans les affaires d'Espagne. Son opinion sur ce point, exposée d'une manière très lucide, aurait été combattue par M. D. Belleyme, qui se serait livré à de longues dissertations. Enfin, on assure que l'opportunité du remboursement des rentes soutenue par M. Passy a trouvé pour contradicteur M. Saint Marc Girardin. Ces questions paraissent du reste n'avoir été traitées que d'une manière générale, et la commission doit se réunir dimanche pour les discuter de nouveau. Les ministres seront entendus mardi et mercredi, et c'est seulement ensuite que le rédacteur de l'adresse sera choisi. M. Etienne réunit à ce qu'on assure beaucoup de chances en sa faveur.

(Courr. Français)

— On lit dans le *Journal de Paris* :

Quoique ce ne soit pas sans regret que nous voyons la force de l'opposition accrue et celle du gouvernement diminuée, un pareil résultat nous rassure encore plus qu'il ne nous alarme. Il était nécessaire, pour mettre un terme au long imbroglio où toutes les choses se trouvaient confondues et finissaient par se dénaturer misérablement. A l'heure qu'il

est, le parti conservateur doit avoir les yeux ouverts et comprendre son devoir. Il ne faut plus qu'il y ait de nuances inégalement décidées à maintenir, quand on a en présence des adversaires également décidés à renverser. Une plus intime cohésion dans les rangs qui repoussent l'invasion des doctrines et des hommes de révolution, telle doit être, telle sera sans doute la conséquence du gouvernement parlementaire qui vient de se produire.

— Le bateau à vapeur le *Tartare* est parti de Toulon pour aller chercher à Portvendres M. le comte de Castellane, commandant la division des Pyrénées Orientales, et le transporter en Afrique. On assure, dit le *Sémaphore*, qu'il va prendre le commandement général de l'armée d'Afrique, et qu'il exercera les fonctions de gouverneur par intérim, pendant que le maréchal Valée restera en France pour y rétablir sa santé.

— La *Gazette des Tribunaux* (n. du 21 décembre) a rapporté les circonstances de l'assassinat du nommé Scheffer, courrier du commerce, attaché à la maison Aguado, et dont le cadavre encore palpitant avait été trouvé la nuit précédente par une ronde de sergents de ville, sur le trottoir de la rue Montmartre.

Hier matin, en exécution d'un mandat décerné dès le 23 par M. Dieudonné, juge d'instruction, la police de sûreté a arrêté, rue Saint Georges, 19, le nommé Pierre Coupel, courrier de commerce, inculpé d'être l'auteur de l'assassinat de ce malheureux.

On se rappelle que sur la victime on avait trouvé une montre, une bourse et divers bijoux. Ses papiers seuls avaient disparu, et à la Morgue seulement le cadavre fut reconnu pour celui de Scheffer. Ces circonstances, et la nature même des blessures, avaient porté dès le premier moment, à penser que ce crime était le résultat d'une vengeance ou d'une rivalité d'amour ou de profession.

Pierre Coupel, déposé provisoirement au secret de la salle St. Martin, a été immédiatement interrogé et mis en présence de plusieurs témoins.

— La Banque de France délivrera, à partir du 2 janvier prochain, des billets à ordre payables à vue, et transmissibles par la voie de l'endossement, pour toutes sommes, en coupure depuis 500 francs jusqu'à 20,000 fr.

Le désir de procurer aux voyageurs du papier sur Paris négociable au dehors, et de faciliter la circulation des fonds d'une place à une autre, a déterminé la Banque à adopter cette mesure.

S'adresser à la caisse des recettes.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit des frontières de la Guipuzcoa, le 26 décembre : « L'expédition carliste, commandée par don Basilio Garcia, a quitté Lhodio hier ; elle a pris la direction de la Navarre. Cette expédition est destinée pour l'intérieur du royaume ; elle est forte de 7000 hommes d'infanterie et de 500 chevaux.

» Le 22, Castor Andechaga s'est porté vers Santander.

» Le 22 au soir, don Carlos avec l'infant don Sébastien est arrivé à Orduna. Six bataillons de Castille ont occupé les environs de cette ville.

— Une correspondance particulière de Madrid du 22, ex-

prime l'opinion que M. d'Olivia, homme du passé, marchera difficilement avec quelques uns de ses collègues, hommes nouveaux. Il est vrai que les relations amicales entre le nouveau président du conseil et l'ambassadeur de France, font naître des espérances qui seront probablement trompées.

En attendant, voici ce qu'on écrit de Bayonne, le 26 décembre :

« Une des expéditions carlistes qui se préparaient depuis le retour de don Carlos dans les provinces, vient de franchir l'Ebre, se rendant dans les Castilles. Un voyageur parti du quartier de don Carlos le 23, a assisté à la revue des troupes qui la composaient. Les soldats sont tous habillés de neuf : béret blanc, capote grise, pantalon rouge, point de col, une paire de souliers, une paire de semelles de cuir, deux chemises et une veste composent leur vestiaire. Un bon fusil également neuf et sa baïonnette, une cartouchière avec 12 trous et un magasin pouvant contenir quatre paquets de cartouches, forment leur armement. Les effets qu'ils ne portent pas sur eux sont tenus renfermés dans un sac de toile qu'ils appellent *mochilla*. On ignore la véritable destination de ces troupes.

« D'après des correspondances de Madrid, le chef carliste Tallada, ayant sous ses ordres trois bataillons des troupes du général Cabrera, Valenciens et Aragonais, aurait envahi la Manche et opéré sa jonction avec les chefs Palillos, Jara et autres. Le but de cette réunion est, assure-t-on, d'empêcher la formation du corps d'armée de réserve que le général Narvaez est chargé d'organiser. »

### BELGIQUE.

#### BRUXELLES, LE 1<sup>er</sup> JANVIER.

Hier, de 1 à 4 heures de l'après-midi, LL. MM. ont reçu, à l'occasion du nouvel an, les félicitations du corps diplomatique, des deux Chambres, des Cours de justice, de la Cour des comptes, des tribunaux et des autorités civiles et militaires, de la garde civique et des personnes présentes.

— Le 9 décembre, M. le comte Vilain XIII, élu reçu par le roi des Deux-Siciles en audience particulière, et a remis à S. M. les lettres de créance qui l'accréditent à qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Belges.

Le *Moniteur* publie les lois par lesquelles le budget du département des travaux publics, pour l'exercice de 1838, est fixé à la somme de 7,880,815 fr. conformément au tableau ci-annexé.

Le budget du département de la marine, à 649,351 fr.

— Le même journal publie la loi par laquelle un crédit supplémentaire de vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-dix francs cinquante centimes est ouvert au département des travaux publics, pour l'exercice 1837, à l'effet de pourvoir aux dépenses résultant de la création du conseil des mines. Le crédit forme l'art. 2 du chap. VI du budget du ministère des travaux publics pour 1837.

Celui des finances, onze millions cent quarante-un mille huit cent quarante-six francs soixante-dix centimes ; les non-valeurs et remboursements, un million cent soixante mille francs ; les dépenses pour ordre, trois cent quarante-quatre mille francs.

### FEUILLETON.

#### FEUILLETS DÉTACHÉS

#### DES TABLETTES D'UN VOYAGEUR PARISIEN.

(Non destinées à l'impression)

Spa. — CHAUDFONTAINE. — TILFF.

Tilff, 30 août 1837.

Allons, la Renommée n'est pas toujours menteuse, et Jacobus avait raison ; le village de Tilff mérite la vogue dont il jouit : joli, joli ! — Paysage au grand complet ; châteaux, chaumières, moulins, usines, bois, prés, coteaux, taillis, rochers, carrières, rien n'y manque ; le tout coupé et baigné comme on dit par les eaux d'une rivière qui a nom *Ourte* : ce que mes yeux ont bien vu s'efface rarement de ma mémoire ; Tilff occupera une place distinguée dans mes impressions. — Il n'était guère plus de sept heures quand, hier, je quittai Chaudfontaine, escorté d'un rustre, propriétaire d'un âne, que j'avais retenu dans la ville pour porter ma malle, mon sac de nuit, mon étui de parapluie, ma canne, ma boîte à chapeau et celle qui contient mes pistolets ; je ne voyage jamais sans mes Lepage... — Si à une table d'hôte il arrive qu'un commis-voyageur s'avise de lancer des boulettes à la face d'un convive, ou se permette toute autre farce dont sa victime se formalise, je suis là avec mes armes ; on me requiert naturellement comme témoin ; j'accompagne les dix héros sur le terrain, et, sans compter les émotions que ces sortes de parties de plaisir me procurent, je manque rarement d'exploiter commercialement la chose. Avec un peu d'imagination et de faire, il y a toujours moyen de tirer d'une affaire d'honneur, fût-elle la plus ordinaire, au moins cinq feuilles d'impression... Eh ! Dieu me damne ! je m'engage à composer un volume in-8°, 360 pages, à l'occasion du premier duel, dont je serai témoin : quel thème !... Il y a d'abord l'offense (digression sur l'honneur, et développer en quoi il consiste chez les différents nations du globe), il y a ensuite les motifs secrets et les motifs avoués d'amitié qui dirigent les deux adversaires (ceci est la partie romanesque du sujet ; ça s'allonge comme le caout-chouc ; analyse des sentiments etc.) ; puis l'appel

des témoins... (au besoin on fait l'histoire des témoins) le choix des armes... (digression historique et scientifique sur l'usage des armes chez les anciens et les modernes ; feu Grégoire, fusées à la Congrève, bombes et autres perfectionnements dus à l'invention de la poudre ; cette digression pourrait être divisée par chapitres ; les chapitres par paragraphes et les paragraphes porteraient un chiffre ; ce serait une digression régulière et méthodique) ; le choix du terrain (ici se présentent naturellement les confidences des jeunes héros à leurs amis, les témoins, caout-chouc) ; le combat... (caout-chouc) ; les dernières paroles du blessé, mortellement blessé... composées la veille, et encore ratées le matin — le remord et les lamentations de l'heureux vainqueur... (caout-chouc, toujours caout-chouc...) ; viennent les conséquences de ce triste événement, de cette douloureuse catastrophe... le chagrin des pères et mères, le deuil des amantes... Conclusion : les 300 francs que m'a coûté la paire de pistolets que j'emporte en voyage sont un capital fort avantageusement placé.

Donc, mon bagage, diablement ficelé sur le dos du bandet, le bandet, son maître et moi, nous nous mîmes en route. Je comptais en charmer les ennuis par ma conversation avec l'auteur ; mais pas moyen d'en obtenir un mot ; après avoir suivi la grande route de Liège, l'espace d'un mille, mon homme prit à gauche un sentier, qu'il appela *le voie di mont*... ce qui en français ne peut signifier que *la voie des moines* ; en conséquence, ce château que j'apercevais à ma droite de l'autre côté de la rivière, ne peut être qu'un ancien monastère... (chronique et légende) ; Tandis que je me fessais part de ces conjectures assises sur des probabilités étymologiques et topographiques à la fois, il me prit fantaisie de franchir le parapet qui borde la rivière et de cracher dans l'eau pour faire des ronds... j'eujogins donc à mon anier de prendre les devants, et ayant bientôt fixé mon choix, je m'établis à une place des plus favorables à l'exécution de mon caprice ; il s'était formé une espèce de petite baie, à côté du courant, où une eau claire et limpide dormait dans un lit de cailloux ; c'est là que j'allai cracher pour m'amuser à en rider la surface... (Lui-a-t-on fait une réputation au pauvre bon homme, pour ce mot *ridor*, heureuse hardiesse, disaient les académiciens du grand siècle, le ciel les bénisse !)

Chamfort ou Balzac (de), peut-être tous deux, ont dit quelque part que toute fantaisie a un motif. Toute hardie que paraît cette proposition elle est fondée. Si les femmes voulaient être vraies, et n'ai je

pas pénétré, moi, jusqu'au cœur de leur ame ? (Hé, hé ! cœur de leur ame ! je me permettrais cette hardiesse là, dans mon premier feuilleton.) Si, dis-je, ces dames voulaient être de bonne foi, elles conviendraient que leurs fantaisies, les plus fantaisies en apparence, ont toujours un motif quelconque. — Motif pudique, bas, frivole, absurde, peu importe. Il en est de même des caprices ou de ce que l'on appelle l'originalité des grands hommes... Moi, par exemple, je ne hasarde jamais un caprice ou une originalité sans en avoir pesé les résultats... Or, hier quand sur les bords de la Vesdre j'avais l'air de m'amuser à faire des ronds dans l'eau, c'est que je venais d'entendre au loin résonner le fouet des postillons, et déjà je voyais la poussière tourbillonner sur la chaussée ; le journal de la veille m'avait appris que M. De Cases était à Liège et se rendait le lendemain à Spa... Cette voiture pouvait être celle de ce cher duc ; il me reconnaît, cria halte ! aux postillons ; c'est toute une scène ! — Comment ! Quel miracle !

— Que faisiez-vous donc là, mon cher ?  
— Je n'ose pas l'avouer ; je faisais des ronds dans la rivière...  
— Allons donc, plaisanterie !  
— Non d'honneur !

Il en rit, je lui recommande le secret, et la première chose qu'il dit à la duchesse, en arrivant à Paris, c'est mon aventure.  
— Comment il faisait des ronds dans une rivière, aux bords d'une grande route, dans une des parties les plus désertes de la Belgique ?  
— Oui ma chère !

— Ces hommes de génie ! il se ressemblent tous en un point, l'originalité... car comprend-on ce caprice ? Et la duchesse va partout racontant que son mari m'a vu, etc.

Je me rappelle avoir passé des nuits entières pendant trois semaines à pêcher des truites aux lumières, dans un petit valon de l'Underland, assez fréquenté ; j'aurais donné le prix d'une bonne idée pour qu'il passât dans ces moments-là quelque duc ou duchesse de mes amis... Il ne passa que des manans.

Cette fois encore mon espoir fut déçu ; ce n'étaient point monsieur Decazes, d'eus bientôt rejoint le taciturne anier ; mais ne pouvant m'adresser mon pas sur celui de sa bête, je me fis indiquer la route et, à mon tour, je pris l'avance...

— Quand vous serez au bout de la voie des moines, vous rencon-

— Les membres de la commission des récompenses honorifiques, présents à Bruxelles, vont se réunir pour examiner s'il n'y a pas lieu de provoquer auprès du gouvernement la révocation de l'arrêté royal qui décore M. Hannay de la croix de fer.

Bruxelles, 1<sup>er</sup> janvier (trois heures). — Nous avons des lettres de Madrid du 24 décembre, annonçant que le ministre des finances ne néglige rien, pour assurer le succès de ses plans, il compte sur plusieurs nouvelles sources de produits. La bourse témoigne beaucoup de confiance dans les capacités du jeune ministre.

Les visites du jour et les fêtes de familles avaient diminué le nombre des sociétaires du Lloyd. La malle de Paris arrivée d'assez bonne heure, nous a apporté le démenti de toutes les rumeurs de guerre, de mouvements militaires annoncés par certaines correspondances. Il y avait un peu plus de confiance dans les opérations. Voici les cours établis :

Belges 5 p. c. 101 1/4 P., 4 p. c. 93 1/2 A.; Société de Mutualité 1135 (113 1/2) beaucoup d'argent; Actions Reunies 1067 50 (106 3/4) A. demandées.

L'actif espagnol était bien tenu, on le cote 19 3/8 A.; 1/2 P., primes à un mois 19 1/2 dont 1.

## LIEGE, LE 2 JANVIER.

AVIS.

La nécessité d'introduire des améliorations typographiques dans l'impression de notre journal, se faisait sentir depuis longtemps, et nous avions le projet de les réaliser pour le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Mais les nombreuses dispositions que nécessite l'exécution de cette mesure, ne nous permettent pas de le faire pour cette époque. Ces améliorations ne pourront avoir lieu que dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 1838. Ainsi avant la fin de ce trimestre le *Politique* sera imprimé en caractères entièrement neufs. L'adoption de ce nouveau mode d'impression n'est pas le seul changement que nous nous proposons d'effectuer. Nous avons résolu d'apporter, au format du journal, différentes modifications qui nous permettront de donner plus de développement à la publication des nouvelles, et surtout à la rédaction. Malgré le surcroît de dépenses qu'entraîneront nécessairement ces améliorations, le prix de l'abonnement ne sera pas augmenté.

Bien que nous n'envisagions pas l'affaire de la forêt de Grunewald comme définitivement terminée, bien que nous ne révoquions pas en doute les mouvements que font quelques régimens français vers la frontière, il nous est pourtant impossible d'admettre comme vraisemblable l'idée que la guerre serait imminente. En effet, si l'on jette un coup-d'œil sur l'Europe, il est aisé de se convaincre que jamais peut-être les gouvernemens n'ont été moins préparés à faire la guerre. Aujourd'hui que les idées belliqueuses ont fait place à un ordre de choses éminemment pacifique, il faudrait, ce nous semble, pour distraire l'Europe des intérêts positifs et matériels dont elle est si sagement préoccupée, que l'indépendance d'un peuple fût sérieusement menacée par un voisin ambitieux. Or, quel est le gouvernement à qui l'on pourrait supposer des idées bien arrêtées de conquête et d'envahissement? Le roi Guillaume est peut-être le seul qui, regardant la Belgique comme un pays momentanément arraché à sa puissance, chercherait à jeter quelques brandons de discorde parmi la diplomatie européenne; mais que peut ce monarque réduit à ses propres ressources, luttant, sans alliés, et malgré son propre poids, contre une situation que chaque jour contribue à empirer. N'a-t-il pas vu, lors de l'invasion de 1831, et à l'époque du siège d'Anvers, que la France était disposée à toujours placer entre lui et la Belgique sa redoutable épée, et que l'intervention de cette puissance serait vue avec calme par l'Europe, tant que nos alliés ne feraient pas succéder des idées de conquête, à la volonté bien arrêtée de maintenir notre indépendance. Si le roi Guillaume est réduit à attendre du temps et des circonstances l'occasion de troubler la paix de l'Europe, de qui donc nous viendrait la guerre? Quelque formidable que soit la France en ce moment, son gouvernement a donné de trop éclatantes preuves de sagesse et de modération, et d'un autre côté, les esprits qui regrettaient le plus la gloire guerrière de la république et de l'empire, sentent trop qu'on ne peut gouverner maintenant les peuples sans occuper activement de leur bonheur matériel, et par conséquent sans favoriser le développement de l'industrie, pour qu'une invasion française, que rien ne motiverait, soit sérieusement à redouter. Sont-ce donc les bayonnettes prussiennes qui vont franchir nos frontières? Le monarque prudent et éclairé par l'expérience, qui préside aux destinées de la Prusse, n'a pas fait la guerre au drapeau tricolore, qui

traverse la vieille route de Spa; vous la traversez et vous rencontrez à votre droite un chemin qui descend vers l'Ouarde...

— Bien, mon brave!  
— Quand vous serez au bas de ce chemin, vous rencontrerez une grille, ou se ce qu'on lit dessus: *Entrée de Sainval*.  
— Très bien.  
— Il ne faut pas entrer; mais prendre un sentier à gauche et en allant toujours tout droit, vous ne pouvez manquer de tomber au milieu de la place de Tiff. La tout le monde vous dira que ce n'est pas la maison de Monsieur Mention, qui tient le principal hôtel de l'endroit.  
Muni d'aussi bonnes instructions, il n'y avait pas moyen de me fourvoyer; je traduais sans peine à mesure qu'il parlait; ce manant était étonné de me voir écrire sous sa dictée... Je le crois, parbleu! bien...

En arrivant, je demandai à déjeuner; Monsieur Mention parut: c'est un homme... bien portant, accent mi-picard, mi-gascon — face normande; il s'empressa de me faire dresser une table dans la salle commune...

— A moins, me dit-il, que vous ne préfériez déjeuner au soleil comme ces messieurs? Ce sont des pensionnaires et des pratiques... des amis!... Ils ont fini leur café à c't'heure et ils jangent ensemble.

J'allai jeter un coup-d'œil par la fenêtre ouverte dans la cour, et j'aperçus en effet cinq ou six jeunes gens fumant la pipe ou le cigare autour d'une table encore chargée des débris de leur premier repas. Ils parlaient machines à vapeur — haute et basse pression, condensateur, piston, etc. — choses et termes auxquels je n'entends goutte: je fus à la fois surpris, et vexé peut-être, de voir mes Belges familiarisés avec cette langue technologique qui m'est totalement étrangère: la discussion était sans aigreur, comme il convient entre gens qui ne veulent que s'éclairer; c'étaient évidemment des amis qui devaient vaper, comme nous devons drama et poésie; l'un d'eux plus animé, plus absolu que les autres, et qui, pour ne pas perdre la parole, avait déposé sa pipe, s'exprimait avec une volubilité dont je ne soupçonnais pas un Belge capable: ça ne prouve pas qu'il eut raison.

— Tiens! Kiffard, lui dit le moins parleur de tous, tu ferais mieux de te taire; tu raisonnes comme une hultre...

venait audacieusement se placer sur les traités de 1815, et en voler quelques pages humiliantes pour la France. Il est resté impassible à côté de la révolution belge, qui enlevait à son beau-frère quatre millions de sujets et le plus beau fleuron de sa couronne; il s'est contenté de surveiller l'armée française, lorsqu'à deux reprises, elle est venue fouler un sol qui lui semblait interdit, et l'on voudrait que le vieux roi, tout occupé qu'il est de discussions théologiques, et malgré l'embarrassante situation que lui a faite son zèle religieux, songe à une guerre étrangère, dans des circonstances où la vue d'un drapeau français ou belge soulèverait les provinces rhénanes. Non, non, la guerre est impossible en ce moment, et le corps d'observation de la France, n'est qu'un moyen d'appuyer sa diplomatie.

Cet article était déjà composé lorsque nous avons reçu les journaux de Paris.

La nouvelle qui suit, extraite du *Journal des Débats*, ne fait que confirmer l'opinion que nous venons d'émettre.

Un courrier, arrivé de Berlin aux affaires étrangères, a remis une lettre autographe du roi de Prusse à S. M. Louis-Philippe, dans laquelle il lui dit qu'il sera toujours d'accord avec lui relativement aux affaires de la Belgique, et qu'il s'en rapportera à sa sagesse pour terminer le différend qui existe avec la Hollande.

Le ministre de la guerre a été aussitôt mandé près de S. M., et après une conférence qui a duré quelques instans, des courriers sont partis pour révoquer des ordres donnés le matin.

Les journaux de Bruxelles nous ont appris, il y a quelques jours, que la section centrale chargée de l'examen du projet de loi de M. d'Huart, tendant à opérer une réduction du timbre qui frappe les journaux, s'était prononcée contre ce projet, et s'était bornée à demander la suppression des centimes additionnels. Nous attendions mieux que cela du patriotisme éclairé de nos représentans, et nous nous étions flattés même de voir opérer, sur le timbre, une diminution plus forte que celle qui a été proposée par M. le ministre des finances. Mais il paraît que le journalisme n'est pas en faveur auprès de la chambre, et que les bienfaits de la presse périodique ne sont guères appréciés par elle comme ils devraient l'être. Le vœu de la section centrale révèle une tendance rétrograde que nous déplorons d'autant plus vivement que c'est en grande partie à l'action de la presse que la Belgique est redevable de la conquête de ses plus belles institutions, et que nulle part l'exercice de cette liberté n'offre moins de dangers et d'inconvéniens, que chez nous, grâce au bon sens héréditaire des masses. On déguisera sans doute cette velléité hostile sous le prétexte de l'intérêt du trésor, qui, par un trop grand abaissement du taux actuel du timbre, pourrait recevoir de graves atteintes. Mais si M. d'Huart n'a pas eu ce scrupule là, lui qui doit connaître parfaitement les ressources et les besoins de la caisse de l'état, il nous semble que nos représentans ne devraient pas se montrer plus timorés que le ministre, et affecter un zèle parcimonieux qui sera sans doute mal interprété. La réduction du timbre telle qu'elle est proposée, loin d'amener une diminution dans les recettes du trésor, les augmentera au contraire; car le développement de la presse périodique sera d'autant plus grand qu'il sera soumis à moins d'entraves. Ce ne sont pas les impôts les plus élevés qui produisent le plus, non, mais ce sont les impôts les plus équitables et les mieux répartis qui amènent les recettes les plus fructueuses et les plus abondantes.

## ENCORE UNE NOUVELLE MACHINE A L'USAGE DES MINES.

Tandis que nous annonçons dans notre numéro d'avant hier qu'un brevet venait d'être pris à Londres pour une machine très utile, à l'usage des mines, etc., on faisait, dans l'un des faubourgs de la ville de Liège, l'essai d'une autre machine non moins utile et qui est destinée à rendre de grands services à l'exploitation minière, surtout depuis qu'il est permis aux ouvriers de se servir du cuffat pour se rendre dans les travaux ou pour en sortir.

Durant sa marche ascensionnelle, le cuffat chargé est quelquefois subitement arrêté par une pièce de charpente déplacée ou tout autre obstacle; alors, la machine d'extraction continuant à fonctionner, la corde s'allonge puis se déchire; le cuffat abandonné à son propre poids, qui varie de 1,000 à 4,000 kilogr., retombe avec une partie de la corde, et,

Je les laissai démêler leur altercation savante, et m'assis à la place que Monsieur Mention m'avait d'abord destinée.

— Avez-vous beaucoup de pensionnaires, lui demandai-je?  
— Ça va encore; l'année n'est pas mauvaise...  
— Avez-vous des dames aussi logées chez vous?  
— J'ai dans ce moment-ci une dame française, je crois...  
— Brune ou blonde?  
— Une bonne femme, savez-vous! Elle a descendu exprès hier à la cuisine pour dire à notre Catherine comment on fait la soupe aux choux, en France...  
— Pas de doute! c'est une parisienne; elle n'aura pas manqué aussi de lui donner la recette pour bien accommoder un civet de lapin?...  
— C'est vrai! ah! Monsieur la connaît?...  
— Est-elle jeune?...  
— Hé, é, de quarante-cinq à cinquante ans, là!...  
— Je ne la connais pas du tout!...  
— Belle femme tout d'même, dit-elle et courageuse!... elle a été jusqu'au *Casse-Cou* dans la grotte...  
— Vous avez un passage dans votre grotte de Tiff appelé *Casse-Cou*?... Ça ressemble donc beaucoup à cette mauvaise caverne dont j'ai aperçu l'entrée à Rémouchamp...  
— Puh! C'est bien plus beau qu'à Rémouchamp!... Vous verrez!...  
— Est-ce loin d'ici?  
— A deux pas, trois portées de carabine, tout au plus (x. b. tous les montagnards toisent les distances par portées de carabine).  
— Et vous dites qu'on s'y casse le cou?...  
— Il n'y a pas encore eu le moindre accident, pas le moindre, savez-vous!... vous y verrez des sauts... des salons... comment dirai-je donc?  
— Allez toujours! je sais ce que vous voulez dire...  
— Superbes!... et des cristallisations et des cascades de plus de soixante pieds...  
— Une cascade dans la grotte, presque aussi haute que la cascade du Cou?...  
— On l'entend que ça fait un bruit comme le tonnerre...  
— On ne la voit donc pas?

dans sa chute, détruit plus ou moins le boisage, etc. Quand de tels accidens arrivent, l'extraction est suspendue et il faut parfois plusieurs jours pour réparer les dégâts qui sont d'autant plus grands que le cuffat est tombé de plus haut. Aussi, la durée des cordes plates employées à l'extraction des minerais ne dépasse guère deux à trois ans; on attribue généralement leur prompt détérioration aux malheurs que nous venons de citer, et surtout, aux froitemens qu'elles éprouvent, de temps à autre, le long des parois des bures. L'on conçoit, en effet, que le moindre mouvement imprimé au bout d'une corde de 3 à 400 mètres de longueur, communique à celle-ci une suite d'oscillations qui, souvent répétées, détruisent le boisage du puits et la corde elle-même. Pour obvier à ces inconvéniens graves, les Anglais avaient imaginé un procédé assez efficace, mais aussi assez coûteux, et qui consiste à maintenir la corde au milieu du puits en conduisant son extrémité inférieure au moyen de deux conducteurs (glissières) en fer, placés tout le long de deux parois opposées de la fosse.

Un jeune liégeois vient de trouver un moyen beaucoup plus économique et d'une exécution facile. En dirigeant la corde ou la chaîne d'extraction par un grand cadre en fer fixé horizontalement à 2 ou 3 mètres au dessus du cuffat, les quatre côtés du cadre, formant quatre cylindres tournant sur leur axe, rendent le froitement contre les parois à peu près nul et empêchent celles-ci d'être frappées par la chaîne ou la corde. Les quatre chaînes du cuffat au lieu de s'accrocher au croc, sont fixées aux quatre angles du cadre et s'opposent au balancement de celui-ci qui se meut constamment suivant l'axe du puits.

Ce mécanisme présente encore plusieurs autres avantages. Nous nous bornerons à citer le principal: il est construit de telle manière qu'on peut très facilement y adapter un couvercle et le convertir en conducteur; parachute et passer, sur lequel la corde peut même continuer à se dérouler puisque ce cadre s'assoit dans la même position qu'il est fixé, c'est-à-dire horizontalement, sur quatre points d'appui qui le rencontre immédiatement au dessus du chargement du fond.

Nous engageons MM. les exploitans et directeurs de charbonnages à aller voir fonctionner cet appareil à la houillère du bois d'Avroy, et nous avons hâte d'ajouter que c'est au directeur de ce bel établissement M. C. Rossias, qu'on est redevable de cette importante amélioration.

Lors du second vote de la loi sur les sucres, le ministère a réparé la faute qu'il avait commise; il s'est aperçu de la voie dangereuse dans laquelle il venait d'entrer, et n'a pas craint qu'on lui reprochât une première erreur. M. d'Huart soutenu avec force la nécessité de l'adoption de mesures modérées à l'égard des raffineriers. La chambre l'a compris, et après avoir repoussé, à une grande majorité, l'amendement de M. Dabus, elle a voté celui de M. Liedts, le seul raisonnable dans toute cette affaire.

Une personne qui arrive à l'instant d'Aix-la-Chapelle, nous informe que le bruit était généralement répandu dans cette ville, que le roi de Hanovre venait de succomber victime d'un assassinat commis par un étudiant.

Nous apprenons qu'une quantité de militaires permissionnaires, appartenant au 5<sup>me</sup> de ligne, traversent notre ville, par détachemens assez forts, et se dirigent sur Ypres.

Les troupes envoyées par le gouvernement dans la province sont arrivées dans leurs cantonnemens à Marche-Bastogne, Laroche et les environs. C'est là précisément la partie la plus pauvre de la province et nous concevons difficilement comment M. le ministre de la guerre a pu y cantonner nos soldats, qui ne trouvent pas ce dont ils ont besoin qui quelquefois mal logés et mal nourris sont encore une grande charge pour les habitans. Il nous semble que si l'envoi de troupes dans le Luxembourg était nécessaire, il convenait de les faire pénétrer un peu plus loin dans le pays, et de ne pas les tenir aussi éloignées de nos ennemis. Que si on pouvait se contenter de les faire avancer jusqu'à Marchen n'aurait empêché qu'on les laissât à Namur et à Liège; ce qui eût été profitable à tout le monde.

D'après ce qu'on assure, nos soldats ne resteraient pas longtemps dans la province; si cela devait être, il serait peut-être inutile de les faire changer de cantonnemens, mais dans le

— Mais non, puisque l'eau s'en va par un trou deux fois grand comme mon chapeau, qu'on ne sait pas où elle s'en va... je dis qu'elle a soixante pieds, elle en a peut-être cent!

— C'est juste!...

— Quand on arrive au saut d'enfer... non, c'est au passage du Ramoneur.

— ou rencontre des stana... des stana...  
— Allez toujours!...

— Blanches comme du lait et transparentes comme le jour... et un peu plus loin que la *Galerie du désespoir*, ou voit des cristallisations que c'est beau à être mis sur une cheminée dans un salon... je vas vous faire conduire; vous aurez un guide qui sait tous les noms qu'on a donnés aux divers passages de la grotte, vous verrez!...

— Merci!

— Au fait j'en sais plus qu'il ne m'en faut pour faire de la grotte de Tiff une description à donner envie à l'Institut des sciences d'y accourir en corps: je préfère encore une fois, m'en rapporter aux expédiens de mon imagination que d'y risquer une entorse... (aventureur une idée ou deux... nouvelles de géologie... à propos de grottes.)

Mon déjeuner terminé, j'allumai un cigare et j'allai humer l'air, accoudé sur le garde fou d'un escalier à double rampe, par lequel on descend au jardin. Les di-courcours levaient la séance et il paraissait que le susdit Riffard, ne s'étant pas tenu pour battu, avait persisté à soutenir mordicus une opinion erronée; ses amis la condamnerent à l'unanimité.

— Enfoncé, Riffard, disaient-ils, et en guise de confirmation de jugement, l'un d'eux ajouta d'une voix mordante:

— Non, mais! c'est qu'il est bête comme un Parisien!...

Bête comme un Parisien!... c'est la première fois que pareille impertinence frappait mon oreille. Je promena involontairement les yeux autour de moi pour voir si, par hasard, il ne se trouvait pas là quelque commis voyageur français qui relevât ce solécisme et provoquât l'indiscrét, ainsi qu'il appartient au commis voyageur, spécialement chargé du maintien de l'honneur et de la dignité nationale à l'étranger... Je n'aperçus point de commis voyageur et je continuai à fumer mon cigare... je me sentais d'ailleurs pris de sympathie pour l'étranger; c'était un jeune avocat du barreau de Liège, tournaure de bon vivant, mine réjouie, regards vifs et pénétrants qui annonçaient de la malice et de l'esprit.

cas contraire, et si nos difficultés avec la confédération n'étaient pas terminées, il conviendrait qu'on les placât dans des localités où l'on trouverait des logements convenables et les subsistances nécessaires.

Les demoiselles de Cologne ont pris part à la grande querelle qui occupe maintenant les esprits; réunies en parlement, elles ont arrêté une mesure qui tranche la grande difficulté, comme on sait, des mariages mixtes.

Ces pieuses chrétiennes ont, en effet, dit la France, formé entre elles une coalition dont l'objet est de leur faire prendre l'engagement de ne jamais s'unir en mariage à aucun protestant qui n'aura pas abjuré auparavant le culte du roi de Prusse. Et pour mieux se préparer à soutenir la ferme résolution qu'elles ont prise sous serment, elles ont commencé par se faire promesse entre elles avec la même énergie de sentiment, de n'admettre qu'un seul dans leur société, ni d'en fréquenter aucune où il y aura à courir le risque de se rencontrer avec un seul protestant. Cette résolution a été rédigée en bonne forme et revêtue dès le premier jour de 224 signatures.

L'avis publié hier par le Conservateur pouvait laisser croire qu'en passant aux mains du propriétaire du Courrier de la Meuse, il continuerait d'être publié à Bruxelles. Il n'en est rien. Le Conservateur cesse de paraître, et sa liste d'abonnés a été cédée au Courrier de la Meuse.

La presse radicale de Londres n'est pas en veine de prospérité. L'abaissement des droits de timbre devait, disaient-ils, donner naissance à une foule de journaux radicaux, qui tueraient le Times, le Morning Herald et autres. Et voici qu'en six mois le Constitutionnel et le True Sun sont forcés de plier bagage. La première de ces feuilles est morte déjà depuis plusieurs mois, la seconde vient de cesser de paraître.

On lit dans le Précurseur :

Il résulte de la nouvelle décision administrative prise par le gouvernement hollandais (nous venons de la recevoir de Flessingue en original), relativement aux navires belges naviguant dans l'Escaut, que ces navires seront dorénavant soumis aux mêmes formalités que tous les autres navires, même les navires hollandais, qui en entrant à Flessingue, sont obligés de payer les droits de balise, feux, etc. Cette décision ne parle nullement de la rade de Rammekens, dans laquelle ne sont plus admis, depuis longtemps, les navires belges, parce que quelques capitaines ont eu l'inconséquence de descendre clandestinement à terre, malgré la défense formelle qui leur en avait été faite.

Nous apprenons qu'une vingtaine de soldats ophthalmiques ont été transférés hier de l'hôpital militaire à Biervelde, afin d'y être traités par M. Fiérens. Avant leur départ, deux médecins désignés par M. Fiérens et deux autres choisis par le service de santé ont examiné ces militaires.

On écrit d'Anvers, 29 décembre :

Nous apprenons que le navire Diana, arrivé de la Havane à Flessingue avec un chargement de 1,816 caisses de sucre, attend le résultat du vote de la chambre, et si la loi est malheureusement adoptée, ce navire relèvera immédiatement pour Rotterdam.

Toute la bourse ne s'est occupée aujourd'hui que de la question des sucres, et elle a signé en masse une pétition tendant à ce que les amendements contre les raffineries de sucre exotiques soient rejetés. Il y avait une grande agitation dans les esprits.

Nous apprenons aussi que la chambre de commerce vient d'adresser au ministre des finances une pétition très-énergique sur la même question. Aussitôt que le premier vote de la chambre a été connu, une grande agitation et une malheureuse effervescence se sont manifestées, tant parmi les ouvriers employés dans les raffineries et dans les maisons de commerce, que parmi les ouvriers du port.

Plusieurs de nos principaux raffineurs ont déclaré l'intention d'émigrer en Hollande, si les changements qui résulteraient du vote définitif, conforme au premier vote, venaient à être opérés. Plusieurs navires émigreraient en même temps.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

(Extrait du Moniteur du 1er janvier.)

Par arrêtés royaux, du 31 décembre : Sont nommés membres titulaires des jurys d'examen.

— Ohé! Goujon! — C'est le nom qu'on donna à ce Roger-Bontemps qui tourna la tête vers une fenêtre du deuxième étage, où son interpellateur était assis à califourchon sur l'appui de la croisée, jamba de ci jamba de là, admire-moi donc ce tableau touchant de mœurs félines... ces trois matous qui font rou rou, au pied de la porte de l'écurie, tandis que la chatte, objet de leurs soupirs amoureux, fait semblant de dormir, la drolesse, accroupie à la lucarne du grenier... Tiens! voilà deux de ces matous qui font le gros dos et vont se griffer l'un, je parie que le troisième, pendant l'escarmouche, va joindre la comère, la haut!... Il mesure déjà de l'œil un balai appuyé contre la muraille... le balai va lui servir d'échelle de corde...

La scène était en effet fort drôle et tous les jeunes gens avaient les yeux fixés sur le quatuor de chats; l'attitude des deux matous devenait de plus en plus menaçante... le troisième tournait, la queue haute, autour de balai... Déjà les spectateurs parlaient, qui pour le chat roux qui pour le chat noir... quand soudain un dogue, espèce de Molosse aux lèvres pendantes, entre au petit galop de chasse, par la grande porte de l'hôtel, et en deux coups de dents, vous démolit les deux romagnobis... Même sort menaçait le troisième... il n'eut que le temps de se réfugier sur un poirier fiché au milieu de la cour; ce fut l'affaire d'une seconde et de deux bonds...

— Hé! c'est notre ami Turc, le chien du docteur, s'écria Goujon. Turc s'en vint au trot, et en remuant la queue, lécher la main de son ami Goujon...

Cependant les deux matous n'étaient que croqués et poussaient des cris et des miaulements féroces... Ce fut, en un instant, un vacarme à troubler le bonheur des anges qui, s'il fut en croire des relations théologiques, chantent de toute éternité des Kyrie Eleison au Très Haut... Les jeunes gens riaient, Turc aboyait; les enfants de la maison se mirent de la partie; tout le monde était sur pied... M. Mention des premiers était accouru et s'arrêtait au seuil de la porte du corridor à la vue des agonisants qui jonchaient le pavé.

— Tiens! tiens! dit-il stoïquement, on dirait le jour des innocents pour les matous!

— C'est Turc, observa Goujon, qui fait des siennes...

— Il n'y a pas de mal; il devrait les étrangler tous... ces gredis vien-

FACULTÉ DE DROIT. Doctorat. MM. De Ryckere, professeur émérite à l'Université de Gand; De Bruyn, professeur ordinaire à l'Université de Louvain, Ballin, professeur ordinaire à l'Université de Gand. — Candidature. MM. Van Meeuen, président de la chambre à la cour de cassation, et professeur à l'Université de Bruxelles; Dupont, recteur de l'Université de Liège; Derote, professeur ordinaire à l'Université de Gand.

FACULTÉ DE MÉDECINE. Doctorat. MM. Van Coetsem, professeur ordinaire à l'Université de Gand; Caroly, président de la commission médicale du Brabant et professeur honoraire à l'Université de Bruxelles; Kluyskens, professeur ordinaire à l'Université de Gand. — Candidature. MM. Raikem, professeur ordinaire à l'Université de Liège; Michaux, professeur ordinaire à l'Université de Louvain, Leroy, professeur ordinaire à l'Université de Liège.

FACULTÉ DES SCIENCES. MM. Delvaux, professeur émérite à l'Université de Liège; Plateau, professeur extraordinaire à l'Université de Gand; Wesmael, professeur à l'Athénée de Bruxelles.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES. MM. Lechevin, professeur à l'Athénée de Tournay; Bormans, professeur extraordinaire à l'Université de Liège; Bergeron, professeur à l'Université de Bruxelles.

Sont nommés membres suppléants des jurys d'examen :

FACULTÉ DE DROIT. Doctorat. MM. Nypels, professeur extraordinaire à l'Université de Liège, Minguet, professeur ordinaire à l'Université de Bruxelles, De Guyper, avocat général à la cour de cassation. — Candidature. MM. Defoos, professeur extraordinaire à l'Université de Liège, Depage, président de chambre à la cour d'appel de Bruxelles, Levieux, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

FACULTÉ DE MÉDECINE. Doctorat. NM. Sauveur (D. D.), secrétaire du conseil de santé, Delavacherie, professeur extraordinaire à l'Université de Liège, Verbeeck, professeur ordinaire à l'Université de Gand. — Candidature. MM. Graux, professeur ordinaire à l'Université de Bruxelles, Vaust (T), professeur agrégé à l'Université de Liège, Mercier, père, docteur en médecine à Ath.

FACULTÉ DES SCIENCES. MM. Dekoninck, professeur agrégé à l'Université de Liège; Lemaire, professeur ordinaire à l'Université de Liège; Cantraine, professeur extraordinaire à l'Université de Gand.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES. MM. Voisin, bibliothécaire à l'Université de Gand; Vautier, professeur à l'Athénée de Bruxelles; Schwartz, professeur agrégé à l'Université de Liège.

Un arrêté royal de la même date dispose que le conseil des mines prendra rang et séances dans les cérémonies auxquelles il aura été invité, et lors des représentations officielles, immédiatement après la cour d'appel.

Le recensement de la population du quartier du Nord en 1837, est entièrement terminé. Il offre les résultats suivants :

Table with population statistics for 1837, including categories like 'Enfants au-dessous de 12 ans', 'Jeunes gens de 12 à 18 ans', and 'Total de la population'.

Table with statistics on housing: 'Augmentation 1,141', 'Le nombre des maisons habitées est de 2,126', 'Celui des maisons non habitées en construction est de 60', '2,186'.

NOUVELLE MÉDAILLE DE M. JEHOTTE.

Le journal le Politique du 6 avril 1837, a donné la description de la médaille gravée par M. Jehotte, pour l'inauguration du Pont de la Boverie, à Liège; l'article fait particulièrement mention de l'extrême finesse des détails qui s'y trouvent exécutés, sur une médaille d'un au sixième de pouce, et en outre, du talent du graveur, qui, jusqu'aujourd'hui, n'est pas apprécié; il vient de nouveau de se distinguer en faisant paraître une médaille de 27 lignes de diamètre, dont le but est de perpétuer le souvenir du mausolée en marbre blanc, érigé dans l'Église métropolitaine de Malines, en mémoire de M. l'archevêque de Méan, et exécuté par le sculpteur M. Louis Jehotte, fils du graveur.

Dès un journal de cette ville a donné la description de ce monument: Lavers de la médaille le représente tel qu'il se trouve exécuté. Il est placé dans la chapelle de gauche de Saint Rombeau, qui est octogonale; trois pans s'y voient; celui du milieu laisse apercevoir le mausolée, ceux de droite et de gauche sont ornés de colonnes très minces, ogives et de vitraux.

Dans celui du milieu, un messager céleste vient annoncer à l'archevêque qu'il va paraître devant Dieu. Le prélat revêtu de ses habits pontificaux, à genoux sur un coussin de velours, a déposé sa croix et sa mitre, emblème de sa dignité. Il se soumet à la volonté du Très-Haut.

L'ange prêt à s'élever, invite le prélat à le suivre; de la main droite, il lève vers le ciel le flambeau de l'immortalité. Le groupe est couronné par le texte Fiat voluntas tua, dernières paroles que l'archevêque est censé prononcer. Un sarcophage, sur lequel sont sculptés les armoiries du Prince, se trouve dans le compartiment inférieur.

Dans le compartiment supérieur, centré au milieu d'une gloire, est la Saint-Ciboire, attribut des fonctions ecclésiastiques. Il est entouré d'une guirlande d'épis et de raisins. Sur les pilastres du monument sont sculptées des candelabres d'un style antique et de fort bon goût. Le cintre est surmonté d'un vase d'où sort une flamme, symbole de l'offrande que M. Eug. de Méan fait à la mémoire de l'archevêque.

Sur le soc qui termine le monument, se trouve: LE, JEHOTTE F.

A l'exergue: INAUG. LE 19 AOUT 1837.

Revers, sur le tour: ÉRIGÉ DANS L'ÉGLISE MÉTROP. DE MALINES PAR EUG. DE MÉAN.

Entre deux étoiles: LOUIS JEHOTTE, SCULPTEUR.

Dans le champ: A LA MÉMOIRE DE FR. ANT. MAR. CONST. DES COMTES DE MÉAN, DERNIER PRINCE ÈVÊQUE DE LIÈGE, ARCHEVÊQUE DE MALINES, PRIMAT DE BELGIQUE, DÉCÉDÉ LE 31 JANVIER 1831.

Cette dernière médaille est remarquable par son module, son exécution et la finesse des détails; elle fait, ainsi que celles exécutées par M. Jehotte, honneur à son auteur. Je la possède, et engage les personnes qui ont des cabinets, à se la procurer: elle ne pourrait qu'enrichir et embellir leur collection. L. G.

MM. Demortier frères, imprimeurs, viennent de publier un cours de littérature et de morale, sur un plan nouveau; et un abrégé de la vie de Napoléon: ces deux ouvrages paraissent fort bien faits. (Voir aux annonces)

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Demain mercredi, 4e représentation du 5e mois d'abonnement. LA FILLE DE DOMINIQUE, vaudeville en un acte. — LE CHALET, opéra comique en un acte. — PAUL ET JEAN, vaudeville en 2 actes.

Incessamment Grande Soirée Napolitaine composée de Bal, Concert, Spectacle, Tombola. La souscription est ouverte tous les jours, de dix à une heure et de trois à cinq heures au bureau de Location. — Prix, cinq francs.

Incessamment la reprise de GUSTAVE. — La première représentation de la DOUBLE ECHELLE. En attendant la reprise de la JUIVE.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, du 30 DÉCEMBRE.

Naissances, 3 garçons, 2 filles. Décès: 2 filles, 1 homme; G. L. J. Bauduin, âgé de 60 ans, résidant sur la Batte, veuf F. M. A. Logé.

ment voler tout ce qu'il y a de vivres au garde manger et de restes à la cuisine.

— Ha! s'il en est ainsi nous allons procéder à l'exécution du troisième coupable... Turc, attention!

Ce disant il court au poirier; c'était un malin et adroit fruitier, et il ne fallait que la force d'un homme ordinaire pour en secouer le tronç. Turc avait compris, et l'œil au guet, se tenait en arrêt... L'extrémité de l'arbre où le matou avait cru trouver un refuge assuré décrivait à chaque mouvement de va et vient un quart de cercle, plus ou moins précipité à vingt pieds du sol... Il se cramponnait, se contournait, s'engrêlait aux branches, et miaulait à fendre de pitié un rocher...

— Il tombera, il ne tombera pas... criaient-ils de toutes parts.

— Laissez pisser le mouton, disait paisiblement Goujon, je vous réponds qu'il tombera.

Il pressait ou ralentissait le mouvement selon qu'il voulait plus ou moins allécher Turc; il était évident qu'il n'exerçait si complaisamment le talent gymnastique du poirier que pour prolonger les plaisirs de la société... Au milieu de ces divers états de voix, de ces rires, de ces trépignements, voilà qu'une croisée du premier étage, la seule restée fermée jusqu'alors, s'ouvre, et un buste de femme paraît; Curtius eut payé cinq louis pour l'avoir dans sa collection... La dame à laquelle ce buste appartenait était dans le buste simple des appareils... en camisole de nuit; une corniche, fixée par un ruban ponceau, laissait dépasser de chaque côté, aux tempes, quelques bouts de papillotes de papier gris, et même un méche de cheveux encadrant assez incongruement son oreille gauche... Pévillée en sursaut, elle s'était imaginée peut-être que le feu consumait la maison... Elle vit, et fut touchée des lamentables plaintes du matou.

— Monsieur Mention! Monsieur Mention, glapissait-elle, et à son accent, je reconnus la Parisienne aux lapins et à la soupe aux choux; comment peut-on permettre de pareilles horreurs!... C'est une indignité! Monsieur Goujon! je vous en supplie!

— Bon! disait Goujon à voix basse! ça se chauffe! voilà cette folle qui s'en mêle... Attention, Turc!... Et l'oscillation des branches supérieures prenait plus de latitude...

— Monsieur Goujon! c'est une horreur, on ne verrait pas de pareilles abominations en France...

— Attention! Turc... une, deux, trois... hip!

Au troisième signal, le pauvre matou ne put résister plus longtemps à la violence de la secousse, et en cette occasion foncée, il fit mentir le proverbe, qui dit que les chats retombent toujours sur leurs pattes... Turc le reçut en l'air, et d'un mouvement de mâchoire aussi calme que vigoureux, il lui broya l'épine dorsale... Le nouveau croqué se mit à joindre ses piailleries plaintives à celles de ses ci devant rivaux. Quant à la chatte, elle était de la maison, et, peu émue de ce tintamarre, elle se caressait amoureuse les babouines avec ses pattes de velours... La dame aux papillotes et à la soupe aux choux, continuait ses doléances et ses imprecations:

— C'est une atrocité!... Monsieur Goujon, vous êtes un bourreau!... Monsieur Mention, préparez ma note; je ne veux pas, je ne prétends pas rester une heure de plus dans un pareil couloir gorgé!

La scène était des plus bouffonnes, et je m'en amusai de tout cœur; cette circonstance me rapprocha de MM. Goujon, Riffard et compagnie... On proposa une promenade sur l'eau; j'entraî, moi sixième, dans la nacelle; je note cette partie comme une des plus agréables que j'aie faites... Ces messieurs ne discutent pas seulement vapeur, ils traitaient avec un égal succès littérature et gaudriole... On parla drames et romans.

— Pour ce qui est du roman, à Mad. Dudevant la palme, dit Goujon, et pour ce qui est du drame, à Alexandre Dumas le pompon!

Goujon répondait parfaitement à l'idée que je m'en étais faite; c'est décidément un garçon d'esprit, et un joyeux compagnon; il conte bien et chante la barcarole grivoise avec le geste et la verve requise... Nous avions remonté l'Ourte jusqu'au centre d'un village, appelé Méry, dont l'église et le presbytère, bâtis au sommet d'une montagne aux confins de deux communes, présentent l'aspect le plus pittoresque... Méry est un château, le Monceau, un peu tristement encaissé entre des vergers et la montagne... On aperçoit de Méry, un vieux manoir situé à la crête d'une montagne à pic au-dessus de la rivière; c'est le château de Brialmont (trouver une étymologie celtique à ce nom là, appuyé par une chronique.) (La suite à un prochain n°.)

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR, A LIÈGE.

ALMANACH

Province de Liège,

OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRES.

Composant les autorités administratives, civiles judiciaires et militaires de la Province: pour l'année 1838.

Volume grand in-18 de 406 pages, broché, couverture imprimée. Prix 1 fr. 30 cent.

Les matières se trouvent classées d'après un ordre rationnel, et rien n'a été négligé pour rendre cet Almanach utile à toutes les classes de la Société et notamment aux hommes qui occupent des fonctions dans l'administration publique.

Se vend à Liège, chez J. A. LATOUR; à Anbel, chez H. J. MATHIAS; à Waremme, chez MEUNIER; à Huy, chez H. KNOPS; à Melle, J. GODIN et RANWEZ DE PRES SEUX; à Verviers, chez Feure RENARD-CROISIER et ANGENOT fils; à Spa, chez A. MARECHAL; à Stavelot, chez TALLOT; à Dolhain Limbourg, chez J. F. PAGNOUL.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

HUITRES anglaises chez PERET, rue Sainte-Ursule, 1891

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

De BONS OUVRIERS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

AU DEPOT DE DRAPERIE,

RUE PONT-D'ILE, N° 17,

MANTEAUX DITS INDISPENSABLES en Mackintosh, au prix de 35 francs.

UNIFORMES de la GARDE CIVIQUE depuis 50 à 120 frs. Le Magasin est constamment assorti de toutes les nouveautés pour habits, redingotes, pantalons et gilets de soirées.

HABILLEMENTS confectionnés d'après les derniers modèles adaptés, tels que manteaux, pantalons, gilets et robes de chambre.

UN BON COUPEUR étant spécialement attaché à cet établissement, on garantit la parfaite confection de toute espèce d'habillements.

LE TOUT A PRIX FIXE.

VENTE D'IMMEUBLES,

LIBRES DE CHARGES.

LE LUNDI, HUIT JANVIER 1838, A 10 HEURES,

M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée, les IMMEUBLES dont la désignation suit, savoir:

1er. Lot. UNE MAISON avec cour et 17 ares de jardin par derrière, occupée par le sieur Loxbay;

2me. Lot. UN JARDIN contigu de cinq ares;

3me. Lot. 36 ares de TERRE, joignant;

4me. Lot. 36 ares de TERRE, aussi joignant;

5me. Lot. UN PRÉ de 21 ares 64 centiares, au chemin de Vas;

Ces quatre lots sont détenus par le sieur Jean Bar, de Herstal.

6me. Lot. UN VERGER de 13 ares, détenu par Nicolas Collinet.

7me. Lot. UNE TERRE de 5 ares 34 centiares, détenue par ledit sieur Loxbay;

8me. Lot. UN PRÉ de 17 ares 35 centiares;

TOUS CES IMMEUBLES sont situés sur l'île de Monsin, à HERSTAL;

9me. Lot. UNE PRAIRIE de 32 ares 76 centiares, au lieu dit Beriva, à Herstal, détenue par le sieur Noël Deboussé;

10me. Lot. UN PRÉ de cinq ares 49 centiares, situé en Droixhe, commune de Jupille;

11me. Lot. UNE TERRE de 12 ares, située au lieu dit Basse Droixhe, commune de Jupille;

12me. Lot. UNE PIÈCE DE TERRE, contenant 13 ares 30 centiares, aussi en Basse Droixhe;

13me. et dernier Lot. UN PRÉ de huit ares 72 centiares, situé en Basse Droixhe, commune de Grivegnée.

Les 4 derniers lots sont détenus par le sieur Ledoux.

S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions.

2358

EN VENTE CHEZ LE ROUX, BERTHOT, FRANÇOIS ET C LEMAIRE, TIRCHEN, PERICHON, CHÉON.

NOUVELLES LEÇONS FRANÇAISES,

LITTÉRATURE ET DE MORALE,

RECUEIL

EN PROSE ET EN VERS,

DE MORCEAUX CHOISIS DANS LES MEILLEURS AUTEURS DES DEUX DERNIERS SIÈCLES, et dans la littérature contemporaine.

OUVRAGE

ADOPTÉ

dans les universités, les collèges et les pensionnats.

CINQUIÈME ÉDITION

DEUX BEAUX VOLUMES PETIT IN-OCTAVO

CONTENANT

LA MATIÈRE DE 6 VOLUMES ORDINAIRES,

PRIX 5 FR.

ET 6 FR. PASSÉ LE 15 JANVIER.

ABRÉGÉ

L'histoire de Napoléon

D'APRÈS

MM. DE NORVINS, GOURGAUD ET LAS CASES.

UN JOLI VOLUME in-18 orné d'une vignette

REPRÉSENTANT

L'EMPEREUR A AUSTERLITZ

PRIX 1.60 CENTIMES.

Ces ouvrages se trouvent aussi chez les éditeurs

DEMORTIER FRÈRES imprimeurs à BRUXELLES,

rue Léopold, faubourg de Namur.

DRAGEES DE CUBEKINE

De L'hélonie, sans odeur, ni arrière goût, pour le traitement des maladies secrètes, écoulements nouveaux et anciens qu'elles guérissent en peu de jours. Elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins. Prix de la boîte, 3 fr. Dépôt à Liège, chez M. Delcour Frojdbise; à Namur, chez M. Jourdan; à Mons, chez M. Patsage; à Sedan, chez M. Bourguignon Noël; à Charleville, chez M. Cassan Braidy, tous pharmaciens.

MINISTÈRE DES FINANCES.

ADMINISTRATION

DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DES FORÊTS.

DIRECTION DE LIÈGE.

VENTE DE BIENS DOMANIAUX

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 27 MAI 1837.

LE JEUDI 11 JANVIER 1838, et jour suivant, s'il y a lieu, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de Mre. GREGOIRE, notaire à Huy, à la diligence de M. LE MINISTRE DES FINANCES, sous la présidence de M. Maréchal, inspecteur de l'enregistrement et des domaines à Huy, et à l'intervention des receveurs chargés de la régie des biens, il sera procédé à la vente aux enchères, à l'extinction des feux, des biens domaniaux ci-après désignés, situés dans l'arrondissement de Huy, savoir:

CANTON DE BODEGNÉE.

COMMUNE DE VAUX ET BIERSET.

1er. Lot. Art. 1er. Une pièce de terre, contenant 36 ares 85 centiares, située au fonds de Herva, occupée par Jean Philippe Darbois.

Art. 2. Une idem, contenant 40 ares, située campagne de Herva, occupée par le même.

COMMUNE DE VILLERS LE BOUILLET.

2me. Lot. La moitié indivise de 3 hectares 10 ares de bois, pré et terre, située en lieu dit Hautfays, occupée par Henri Joseph Moreau.

COMMUNE DE HANEFFE.

3me. Lot. Une pièce de terre, contenant environ 52 ares 50 centiares, située en lieu dit la Garrenne, occupée par Wathieu Michau.

COMMUNE DE VERLAINE.

4me. Lot. Une idem, contenant 17 ares 50 centiares, située en lieu dit Fond Badon, occupée par Noël Joseph Grégoire.

COMMUNE DE ST. GEORGES.

5me. Lot. Une pièce de bois, pré et terre, contenant 43 ares, située en lieu dit Warfée, occupée par Pierre Joseph Londoz.

CANTON DE NANDRIN. COMMUNE DE CLERMONT.

6me. Lot. Une pièce de terre, contenant 17 ares 34 centiares, située en lieu dit Saucy, occupée par Pierre Plumier.

7me. Lot. Une idem, contenant 55 ares 35 centiares, située en lieu dit Hiron Fontaine, occupée par Laurent Bodson.

COMMUNE DE NANDRIN.

8me. Lot. Une idem, contenant 77 ares 5 centiares, située en lieu dit Famignouille, occupée par Albert Devillers.

COMMUNE DE ST. SEVERIN.

9me. Lot. Une idem, contenant 19 ares 87 centiares, située au lieu dit Alspinate, occupée par Albert Devillers.

CANTON D'AVENNES.

COMMUNE DE TROGNÉE.

10me. Lot. Une idem, contenant 52 ares 32 centiares, située campagne des Broux, occupée par Joseph Dapont.

COMMUNE DE LATINNE.

11me. Lot. Une idem, contenant 48 ares, située en lieu dit Bois aux Cailloux, occupée par Etienne Bertrand.

COMMUNE DE WASEIGE.

12me. Lot. Distrait.

COMMUNE DE MOXHE.

13me. Lot. Une idem, contenant 18 ares 80 centiares, située en lieu dit Campagne des 12 Bonniers, occupée par Pierre Joseph Féron.

COMMUNE DE VILLERS LE-PEUPLIER.

14me. Lot. Une idem, contenant 56 ares 40 centiares, située en lieu dit Fonds de la Lourcignette, occupée par Jean Baptiste Renson.

COMMUNE DE WALBELSZ.

15me. Lot. Une idem, contenant 20 ares 50 centiares, située dans la campagne dite Dal, occupée par Balthasar Melis.

COMMUNE DE CRAS AVERNAS.

16me. Lot. Une maison, grange et jardin, contenant ensemble 20 ares 40 centiares, occupés par Mathieu Joseph de Marneffe.

17me. Lot. Une pièce de terre, contenant 28 ares 50 centiares, située campagne du Haut Chemin, occupée par Hubert Joseph Vidal, Laurent Renson et Guillaume Defooz.

CANTON DE HUY.

COMMUNE DE HERMALLE.

18me. Lot. Une parcelle de terrain, contenant 3700 mètres, située aux abords de la route de 2e classe, n° 13, de Liège à Namur, non occupée.

19me. Lot. Une idem, contenant 160 mètres, située à la suite de la précédente, à droite de ladite route, non occupée.

20me. Lot. Une idem, contenant 85 mètres, située à Ahin, à droite de ladite route, non occupée.

21me. Lot. Une idem, contenant 400 mètres, située à Ben-Ahin, aux abords de ladite route, non occupée.

22me. Lot. Une idem, contenant 937 mètres 50 centimètres, situé à Ben, aux abords de ladite route, occupée par Delhaise Jadot.

23me. Lot. Une idem, contenant 540 mètres, située à Lovgnée, aux abords de ladite route, non occupée.

24me. Lot. Une idem, contenant 300 mètres, situé au même lieu, non occupée.

COMMUNE DE VIERSET BARSE.

25me. Lot. Une idem, contenant 900 mètres, située aux abords de la route de 2e classe, n° 14, de Liège à Dinant, non occupée.

26me. Lot. Une idem, contenant 375 mètres, située au même lieu, non occupée.

27me. Lot. Une idem, contenant 1200 mètres, située aux abords de la même route, non occupée.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, est déposé dans les bureaux de la direction de l'enregistrement et des domaines et des forêts à Liège, en l'étude du notaire susdit et chez tous les receveurs de la province, où on peut en prendre connaissance.

Fait à Liège, le 31 octobre 1837.

Le directeur ad interim de l'enregistrement et des domaines, BURNAY.

Vu et approuvé, Bruxelles le 30 novembre 1837.

Le ministre des finances, D'HUART.

BOURSES.

ANVERS, LE 1er JANVIER.

Aujourd'hui point d'affaires, à cause de la Nouvelle Année.

AMSTERDAM, LE 30 DÉCEMBRE.

Table with 2 columns: Financial instruments and their values. Includes items like 'Holl. Dette active', 'Dito 2 1/2', 'Ditérée', 'Billet de change', 'Syndic. d'amort.', 'Soc. de comm. P-B', 'Russie, H. et C.', 'Inscr. au gr. livre', 'Certif. à Amst.', 'Pologne, L. n. 300f.', 'Lots de Rd. 50 f.', 'Espagne, B. Ard.', 'Dito gr.', 'Dette différ. anc.', 'nouvel.', 'passive', 'Autriche, Métal. 5.'

LLOYD BRUXELLOIS, LE 1er JANVIER. (2 heures du soir.)

Table with 2 columns: Public Funds and Actions. Includes items like 'FONDS PUBLICS', 'Emp. Rots. 5 p. c.', '3 m. 4 p. c.', 'Espagne, D active', 'fin. cour.', 'diff. 1830', '1835', 'Det. pass.', 'ACTIONS', 'Soc. génér. en fl.', 'Soc. de Paris', 'Société de Com.', 'Banque de Belgiq.', 'Société nationale', 'Mutualité industr.', 'Actions réunies.'

Imprimerie de J.-B. Nosseur, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.